

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 736

présenté par

Mme Garrido, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 398, insérer l'alinéa suivant :

« – une spécialisation pour lutter contre la corruption, la criminalité et la délinquance financière, les flux financiers illicites transfrontières, les détournements de fonds publics, les crypto-actifs illicites et le blanchiment sera reconnue comme prioritaire. La direction des affaires criminelles et des grâces et la direction centrale de la police judiciaire se concerteront en vue d'organiser une filière d'enquêteurs hautement spécialisés et formés aux techniques les plus modernes de détection des faits délictueux ou criminels, infractions. Elles présenteront un plan d'action en vue de constituer cette filière. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, notre groupe parlementaire souhaite renforcer la priorisation de la formation dans les domaines de la corruption, la criminalité et la délinquance financière, les flux financiers

illicites transfrontières, les détournements de fonds publics, les crypto-actifs illicites et le blanchiment.

Le paragraphe 3.5.1 (« Renforcer la formation initiale ») prévoit la création de nouvelles écoles qui couvre le champ du cyber, du maintien de l'ordre, de la police scientifique... Il est proposé que la lutte contre la corruption, la criminalité et la délinquance financière, les flux financiers illicites, les détournements, les crypto-actifs et le blanchiment bénéficient d'une filière de formation spécifique pour former des enquêteurs spécialisés de haut niveau pour affronter une délinquance extrêmement sophistiquée.

La lutte contre cette délinquance suppose de la volonté politique, des moyens, mais aussi des compétences techniques importantes. Aux côtés des juridictions spécialisées, les services enquêteurs, les offices centraux et les unités spécialisées du réseau territorial de la police judiciaire ont besoin de d'enquêteurs bénéficiant d'une formation, initiale et continue, de haut niveau.

Cet amendement nous a été proposé par Transparency international. "